

Forums pour l'entourage

# P on obliger son fils majeur à se soigner

Par Disco29 Posté le 02/06/2020 à 23h25

Je ne sais plus quoi faire pour obliger mon fils à se soigner il avait l'obligation de soin mais ne voit personne et aucun contrôle n'a lieu malgré la mise à l'épreuve d'un an merci

## 1 réponse

---

Moderateur - 03/06/2020 à 10h31

Bonjour Disco29,

Le non suivi de l'obligation de soin est-elle due à la période actuelle qui a bousculé un peu toutes les structures de prise en charge ou est-elle attribuable uniquement à votre fils ?

Dans le premier cas il n'est pas vraiment responsable et le suivi devrait reprendre bientôt. Il est conseillé qu'il se mette en relation avec les personnes qui assurent son suivi pour en savoir plus.

Mais dans le second cas la mise à l'épreuve risque d'être révoquée par le Juge d'application des peines et la peine prévue sera probablement appliquée (amende ? prison ?) ou, si cette mise à l'épreuve a été prononcée dans le cadre d'un ajournement de la décision des juges, ils prononceront certainement une condamnation. Peut-être faudrait-il le rappeler à votre fils pour le motiver...

Peut-être pouvez-vous expliquer aussi à votre fils que "l'obligation de soin" qui lui est imposée est avant tout "formelle" et n'est pas assortie d'une "obligation de résultat". En d'autres termes on ne l'oblige pas tout à fait à "arrêter" (même si c'est le souhait de la Justice pour que votre fils ne recommence pas ses erreurs), mais au moins à essayer, quitte à faire semblant. Ce que va regarder la justice c'est son assiduité aux rendez-vous qui lui sont fixés. Mais s'il ne veut pas se "soigner", parce qu'il n'est pas motivé, ne s'en sent pas capable, qu'il a peur d'être sans rien et tout simplement parce qu'il n'est pas prêt, il pourra continuer à consommer. Le risque est cependant que la justice soit plus sévère avec lui s'il a de nouveau affaire à elle.

Ce n'est pas très satisfaisant pour vous mais au moins, en respectant son obligation de soin, il évitera les sanctions qu'elle est censée lui éviter. De fait on ne peut pas vraiment obliger une personne qui ne veut pas à se soigner. Sur ce plan là vous êtes impuissante mais restez à ses côtés, encouragez-le, soutenez-le, dites-lui qu'il peut s'en sortir mais que cela dépend de lui avant tout. Vous serez là pour le soutenir quand il le décidera. Les malades alcooliques ont besoin de savoir cela, même s'ils ne font rien pour le moment.

Cordialement,

le modérateur.